

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 50/2023  
6 novembre 2023

### **L'Autorité belge de la Concurrence approuve la fusion de Franky et UpFresh dans Fresh Food Group**

Le 31 octobre 2023, l'Autorité belge de la Concurrence (ABC) a approuvé la fusion de Franky et UpFresh dans Fresh Food Group.

La concentration a été notifiée le 12 Octobre 2023 et l'application de la procédure simplifiée a été demandée.

Franky est la société au sein de laquelle les activités de commerce de gros du groupe Willy Naessens sont menées sous le nom de Franky Fresh Food. En tant que grossiste, Franky Fresh Food fournit une large gamme de produits alimentaires principalement aux bouchers et aux détaillants, et dans une moindre mesure aux traiteurs, aux sandwicheries, à la restauration collective et aux grands magasins indépendants avec comptoirs. La gamme de produits alimentaires comprend de la viande et de la volaille fraîches, de la charcuterie, des salades, des fromages et des produits laitiers, des plats cuisinés/plats prêts à consommer, des épices, des sauces et des marinades, etc. Franky Fresh Food a un siège central situé à Wortegem-Petegem et deux centres situés à Huizingen et à Dessel.

UpFresh est un grossiste actif dans la sélection et la distribution de viandes fines, de fromages, de salades, de viandes fraîches, de produits de restauration et de services. UpFresh approvisionne principalement les bouchers et les détaillants et, dans une moindre mesure, les services alimentaires et d'autres clients B2B. UpFresh opère à partir de trois succursales belges situées à Ostende (siège central et entrepôt central/centre de distribution), Barchon et Sint-Katelijne-Waver. Elle exploite également un cash & carry sur le marché à Droixhe (Liège).

Fresh Food Group est la société fondée par Willy Naessens Food et Famille Depuydt dans laquelle Franky Fresh Food et UpFresh seront regroupés.

Dans sa décision du 31 octobre 2023, l'ABC a constaté que les conditions d'application de la procédure simplifiée étaient remplies et que la concentration notifiée ne soulevait pas d'objections.

#### **Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :**

Damien Gerard

Auditeur général

Tél : + 32 (2) 277 76 57

Courriel : [damien.gerard@bma-abc.be](mailto:damien.gerard@bma-abc.be)

Site internet : [www.abc-bma.be](http://www.abc-bma.be)

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).